

Paris, le 18 octobre 2024

**- SUPPRIMER LES GROUPEMENTS D'OFFICINE -
FEDERGY ALERTE SUR UN AMENDEMENT REGRETTABLE QUI MÉCONNAÎT LE
RÔLE DES GROUPEMENTS**

Les amendements au PLFSS pour 2025 ont été publiés depuis hier soir. Federgy, la chambre syndicale des groupements de pharmacies, veut exprimer sa stupéfaction et son incompréhension à la lecture de l'amendement 423 déposé par le député Cyrille Isaac-Sibille. Cet amendement vise, purement et simplement, à interdire les groupements de pharmacies. **« C'est scandaleux et infondé ! » a affirmé le président de Federgy, Alain Grollaud.**

Assurer, comme cela est dit dans cet amendement, que les groupements sont *« un maillon intermédiaire non nécessaire dans la chaîne de distribution »* et qu'ils *« ne remplissent plus aucune fonction véritablement utile »*, c'est manifestement ne pas connaître le fonctionnement des groupements et leur rôle dans l'écosystème officinal. Et déposer un tel amendement, sans avoir échangé avec les groupements en question est profondément regrettable et incompréhensible.

Depuis plus de 30 ans, les groupements sont à la disposition des **19 966 officines** de France et leur apportent des services et de la formation et plus récemment un accompagnement à la vaccination et à la prévention. **94 % des titulaires de pharmacies adhèrent à un groupement et ils déclarent à 98% être satisfaits de leur groupement quelle que soit la taille de l'officine** selon une étude du CNGPO publiée en 2022¹. Aujourd'hui, **le groupement est un « incubateur de bonnes pratiques » sur l'ensemble du métier de pharmacien d'officine** avec un seul objectif : toujours mieux répondre aux besoins des patients. Et c'est parce que les groupements ont su s'adapter aux besoins des pharmacies qu'ils sont devenus des acteurs indispensables de l'écosystème et de la chaîne pharmaceutique.

Par cet amendement, le député fait également porter aux groupements la responsabilité de la financiarisation du secteur. **Les solutions proposées par les groupements membres de Federgy ont par ailleurs toujours fondamentalement respecté l'indépendance des pharmacies.** Federgy est enfin très attentif à la question de la financiarisation du système de santé et a lu avec attention les conclusions du rapport sénatorial.

Il aurait été préférable de déposer un amendement sur les biosimilaires qui pourraient faire économiser 1 milliard d'euros à l'assurance maladie. Nous nous tenons à disposition de tout élu qui souhaiterait en savoir plus sur nos enjeux et comprendre la mission des groupements.

CONTACT : Alain Grollaud. Tél : 06.08.88.31.67

Federgy est le syndicat des groupements et des enseignes de pharmacies. Il représente **18 groupements de pharmacies en France, soit 1 pharmacie sur 2** sur le territoire.

¹ https://www.collectif-groupements-pharmaciens.fr/download/CNGPO_Infographie_BAROMETRE_2023.pdf